

La « **Loi sur le Renseignement** » dont les députés ont adopté toutes les principales dispositions, après être passée au Sénat, sera votée le 5 mai à l'Assemblée Nationale le jour de la rentrée parlementaire. Elle généralise la surveillance générale de tous les citoyens dans tous les domaines.

**\*Ecoutes téléphoniques** sur simple décision des Ministères de la Défense, de l'Intérieur, de l'Economie et des Finances. Prétexte : « la prévention de la criminalité, de la délinquance organisée, des violences collectives de nature à porter atteinte à la paix publique ».

**\*Surveillance intégrale et permanente du trafic Internet**, c'est-à-dire des internautes, de leurs courriers, de leurs échanges, de leurs visites sur les moteurs de recherche, surveillance autorisée de tous les sites....Pour cela les fournisseurs privés d'accès à internet devront placer chez eux des « boîtes noires » qui permettront techniquement cette intrusion.

L'Etat pourra intercepter toutes les correspondances, les images privées, intervenir à tout

moment et même couper l'accès à l'utilisateur « si le comportement est jugé à risque ».

**\*Les espaces privés pourront être sonorisés**, les voitures ou les domiciles, des images, des objets pourront être captés, géolocalisés...

**\*Le périmètre d'action s'étend également** pour « préserver les intérêts économiques et scientifiques majeurs »

**Qui va définir la nature de ces « intérêts majeurs » de ces « risques » de ces « violences collectives » ?** Toute protection du citoyen contre les abus de la puissance publique, tout droit à la vie privée, à l'inviolabilité du domicile, au secret des correspondances est balayé.

**Un rassemblement, une manifestation, une action des salariés pour défendre leurs revendications, une initiative politique, toutes les personnes qui y participent, les associations, les syndicats, les organisations politiques etc. pourront être classés abusivement dans ces catégories**

Cette loi autorise et généralise l'intrusion dans tous les aspects de la vie de chacun, dans le champ de sa participation à des organisations, à des mobilisations. Tout le monde pourra en toute circonstance être écouté, espionné à son insu.

Des milliards de données personnelles seront collectées, stockées des dizaines d'années. Chacun d'entre nous deviendra suspect et si besoin est coupable.

**Cette loi met en danger les libertés démocratiques, les droits fondamentaux des citoyens.** Elle jette à la poubelle la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789: « Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance ».

Déjà depuis 1986, tous les gouvernements pratiquent les écoutes téléphoniques étendues.

**Aujourd'hui c'est le pouvoir socialiste qui sous prétexte de sécurité s'apprête à faire voter avec le soutien de la droite cette loi qui s'attaque à nos libertés fondamentales.**

Cette loi est dénoncée par de nombreuses personnes, Laurence Blisson secrétaire générale du Syndicat de la Magistrature, le syndicat CGT des personnels de la police nationale, Geneviève Garigues présidente d'Amnesty International France, Marc Trevedic juge spécialisé dans le terrorisme, Pierre Tartakowsky président de la Ligue des Droits de l'Homme...

***Il faut alerter partout,  
refuser la confiscation  
de nos libertés.  
Ensemble luttons  
pour les préserver.***

**Pour adhérer, Prendre contact,  
Recevoir notre journal**

**Communistes:**

99bis Avenue du Général Leclerc 75014 PARIS

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Tél perso :

E-mails :